TRANSPORTS

Tarif des prix de cession applicables, pendant l'année 1894, aux cessions de transports par terre effectuées par le service de l'Artillerie.

	A l'intérieur.					
	Moins de 4 h. 1/2 journée			Au delà de 4 h, 1 journée		
Nature des Transports	Sommes à verser au profit					
	du Trésor	de la Direction	Total	du Trésor	de la Direction	Tetal
1 cheval (ou mulet) de trait avec l conducteur 2 chevaux (ou mulets) de trait avec l conducteur. 1 voiture à l collier avec 1 conducteur. 1 id. à 2 colliers avec id. 1 id. à 3 colliers avec 2 conducteurs id. à 4 colliers avec id.	1 30 2 30 1 30 2 60 3 90 5 20	95 1 28 1 28 1 60 2 55 2 88	2 58 4 20 6 45	5 20	2 55 2 56 3 21 5 11	4 50 7 75 5 16 8 41 12 91 16 16
			A l'extérieur.			
			Repas du matin ou du soir			
4 chef de voiture. { sous-officier	2 repas par jour 2 fr. par repas. 4 30 —					
4 conducteur		·······	1	fr.	_ `.	ý

BSERVATIONS

Les comptes sont réglés par demi-journée de 4 heures ou par journée de 8 heures.

Dans un même jour les heures de travail en plus de 8 heures sont décomptées 1/8 de journée puis majorées de 50 p. 0/0.

Les heures de travail entre 5 heures du soir et 6 heures du matin sont

décomptées pour 1/4 de journée.

Il n'est rien payé en plus quand les attelages sont dans l'obligation de s'absenter de Papeete; mais le cessionnaire supporte, s'il y a lieu, les frais de logement. Quand les conducteurs doivent manger en route, la cession est abondée conformément au tableau ci-dessus.

Le chargement et le déchargement des objets transportés seront opérés

par les soins des cessionnaires.

Il n'est pas donné de cheval sans conducteur, ni de voiture sans animaux.

Lorsqu'il y aura plus d'une voiture à 1 collier ou une ou plusieurs voitures à 2 colliers et au-dessus, il sera adjoint un chéf de voiture au compte du service cessionnaire.